CONDITIONS GENERALES SPECIFIQUES AU FORFAIT CAP
(Convention Autonomie Protection)

La convention CAP constitue une offre groupée de services régie par les présentes Conditions Générales ainsi que par les Conditions Particulières et les Conventions spécifiques propres à chacun des produits et services inclus dans l'Offre et souscrits par le Client et/ou de son(ses) représentant(s) légal(aux).

Cette offre est exclusivement réservée aux majeurs protégés, à l'exclusion des personnes ayant conclu un mandat de protection future. Cette offre permet aux majeurs protégés de bénéficier de produits et services spécifiques adaptés à leur besoin.

Les pouvoirs attribués au(x) représentant(s) légal(aux) du majeur protégé sont déterminés par le jugement ayant ordonné la mesure de protection.

ARTICLE 1 - ADHESION A L'OFFRE

La convention CAP est souscrite sous la responsabilité du(des) représentant(s) légal(aux), excepté en curatelle simple ou en sauvegarde de justice sans mandataire, selon les règles de représentation, de fonctionnement du compte et les modalités arrêtées dans la décision de justice ayant ordonné la mesure de protection.

En adhérant à la présente, le(s) représentant(s) légal(aux) accepte(nt) que le majeur protégé utilise le(s) moyen(s) de paiement qui la compose(nt).

Il est porté à l'attention du(des) représentant(s) légal(aux) que le compte de dépôt composant la présente Offre est distinct du compte de gestion mis à sa/leur disposition.

Le présent contrat complète les Conditions Générales et les Conditions Particulières de la convention de compte de dépôt que le Client et/ou de son(ses) représentant(s) légal(aux) a préalablement signées. Le compte de dépôt fonctionnera sans découvert.

ARTICLE 2 : CONTENU DE L'OFFRE

La souscription de CAP nécessite l'ouverture ou la détention préalable d'un compte de dépôt. CAP est une offre associant une carte au choix ainsi qu'un ensemble de services.
Les services suivants sont inclus dans l'Offre :

- La tenue de compte,
- Une carte Visa Classic à contrôle de solde systématique,
- L'assurance Moyens de paiement (1),
- 3 rééditions de codes confidentiel de la carte par an en cas d'oubli,
- 2 refabrications de la carte par an en cas de perte ou vol,
- Les retraits aux Distributeurs Automatiques de Billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) situés dans la zone euro (précisé aux conditions tarifaires),
- Des chéquiers sur demande et sous réserve d'acceptation par la Banque Populaire (hors frais d'envoi postaux), uniquement pour les clients sous régime de sauvegarde sans mandataire spécial ou curatelle simple,
- Le relevé de compte mensuel (numérique ou papier),
- Un relevé annuel des avoirs disponible à la demande,

(1) Service Assurance moyens de paiement est un contrat BPCE Assurances.

BANQUE POPULAIRE DU SUD exploitant également les marques BANQUE DUPUY, DE PARSEVAL, BANQUE MARZE et CREDIT MARITIME – 38 bd Georges Clemenceau – 66966 Perpignan Cedex 09 – Téléphone : 04 68 38 22 00 – www.banquepopulaire.fr/sud/ – contact@groupebps.fr – 554200808 RCS Perpignan – Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 534 – TVA n° FR 29 554200808. Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédits. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042).

ARTICLE 3 : TARIFICATION

La souscription à l'Offre donne lieu à la perception d'une tarification forfaitaire mensuelle prélevée sur le compte de dépôt. La tarification de l'Offre est précisée dans les Conditions Tarifaires.

Le premier prélèvement de cette cotisation interviendra dès la date de souscription de l'Offre.

La souscription à l'Offre n'exclut pas la possibilité de souscrire à d'autres services proposés en dehors de cette offre par la Banque moyennant une tarification à l'unité précisée dans les Conditions Tarifaires.

Des intérêts débiteurs, commissions, dates de valeur et frais divers sont susceptibles d'être appliqués aux opérations effectuées sur le compte. Ils ne sont pas compris dans la cotisation relative à l'Offre.

Les frais régulièrement imputés au titre de l'Offre sont dus au titre du mois à venir. En cas de résiliation en cours de mois, un remboursement *prorata temporis* est effectué.

Ces conditions tarifaires sont susceptibles d'évolution. Le Client et/ou son(ses) représentant(s) légal(aux) est informé dans les conditions prévues à l'article 10 des Conditions Générales de la convention de compte de dépôt.

Le Client et/ou son(ses) représentant(s) légal(aux) peut contester la modification tarifaire, dans un délai de deux mois, par lettre recommandée adressée à leur agence. Dans ce cas, la Banque pourra résilier l'Offre dont il bénéficie et pour laquelle il refuse la modification tarifaire. De plus, le compte pourra être clôturé, sans frais, à l'initiative du Client et/ou de son(ses) représentant(s) légal(aux) ou de la Banque, dans ce dernier cas, à l'expiration du délai de préavis indiqué aux articles 12.2. et 12.3 des Conditions Générales de la Convention de compte de dépôt.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DE L'OFFRE

La Banque se réserve le droit d'apporter à l'Offre ainsi qu'aux produits et services qui la composent toute modification qu'elle estime nécessaire. Le Client et/ou son(ses) représentant(s) légal(aux) est informé par la Banque de ces modifications, par tous moyens, deux mois avant leur entrée en vigueur.

Les modifications rendues nécessaires par des dispositions législatives ou réglementaires, prennent effet à la date d'entrée en vigueur des mesures concernées.

Ces modifications peuvent concerner les présentes Conditions Générales de l'Offre.

ARTICLE 5 : DUREE ET RESILIATION DE L'OFFRE

L'Offre est un contrat à durée déterminée.

Le Client et/ou son(ses) représentant(s) légal(aux) peut résilier l'Offre, à tout moment, par lettre recommandée avec avis de réception ou directement auprès de l'agence qui gère le compte. Cette résiliation prendra effet à la date :
- de réception du courrier recommandé par la Banque ou
- de la résiliation effectuée à l'agence.

La résiliation de l'Offre n'entraîne pas la clôture du compte de dépôt. Si le Client et/ou son(ses) représentant(s) légal(aux) souhaite conserver certains produits et services, ils lui seront facturés à l'unité selon les Conditions Tarifaires en vigueur.

La Banque se réserve le droit de résilier de plein droit l'Offre, sans préavis :
- en cas de clôture du compte de dépôt,
- si le Client et/ou son(ses) représentant(s) légal(aux) manque à l'une quelconque de ses obligations dans le cadre du fonctionnement de son compte.

BANQUE POPULAIRE DU SUD exploitant également les marques BANQUE DUPUY, DE PARSEVAL, BANQUE MARZE et CREDIT MARITIME – 38 bd Georges Clemenceau – 66966 Perpignan Cedex 09 – Téléphone : 04 68 38 22 00 – www.banquepopulaire.fr/sud/ – contact@groupebps.fr – 554200808 RCS Perpignan – Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 534 – TVA n° FR 29 554200808. Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédits. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042).

Dans ce cas, l'Offre est résiliée pour le Client et/ou son(ses) représentant(s) légal(aux) et les produits et services, souscrits dans le cadre de cette offre, sont facturés à l'unité au tarif en vigueur et prélevés sur le compte du Client.

La résiliation de l'offre interviendra d'office à la fin de la mesure de protection.
Dès lors que le majeur protégé recouvre sa pleine capacité juridique, il a, dès cet instant, accès à l'ensemble des services décrits dans la convention de compte de dépôt.

La résiliation du contrat carte ou le retrait de la carte à l'initiative de la Banque Populaire entrainera la résiliation automatique de la convention CAP et la tarification à l'unité des autres produits et services souscrits dans le cadre de cette offre.

BANQUE POPULAIRE DU SUD exploitant également les marques BANQUE DUPUY, DE PARSEVAL, BANQUE MARZE et CREDIT MARITIME – 38 bd Georges Clemenceau – 66966 Perpignan Cedex 09 – Téléphone : 04 68 38 22 00 – www.banquepopulaire.fr/sud/ – contact@groupebps.fr – 554200808 RCS Perpignan – Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 534 – TVA n° FR 29 554200808. Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédits. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042).